

■ **BERSIER J.-F.**, à Les Montets, CH-217-3537770-8, audits administratifs, audits juridiques, audits techniques, etc. (FOSC du 22.05.2007, p. 7). Entreprise individuelle. Par décision du 04.03.2009, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a prononcé la faillite du titulaire avec effet au 04.03.2009, à 14 heures. Par arrêt du 19.03.2009, le Tribunal cantonal de Fribourg a accordé l'effet suspensif à l'appel interjeté le 16.03.2009 (art. 159, al. 2 ORC). Par arrêt du 23.04.2009, le tribunal cantonal de Fribourg a rejeté le recours et confirmé le jugement du Tribunal de la Broye du 04.03.2009. La faillite de la société est prononcée avec effet au 23.04.2009, à 18 heures.

Registre journalier no 3857 du 24.07.2009
(05170086 / CH-217.3.537.770-8)